



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 25 MARS 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

ACCORD DU GOUVERNEMENT SUR LES HABILITATIONS..... 3

CONTACTS PRESSE..... 4

Accord du Gouvernement sur les habilitations

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est réuni, ce samedi, et a trouvé un accord sur le dossier des habilitations.

« Depuis le début de la législature, nous tentons de dégager des solutions quel que soit le dossier et son importance. Nous avons à nouveau pu dégager une solution que nous pensons être bénéfique pour l'ensemble des étudiants francophones, mais aussi pour rencontrer les objectifs de lutter contre les pénuries de médecins et de renforcer l'accessibilité de l'enseignement supérieur sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme c'est le cas depuis le début de la législature, nous allons continuer à travailler en équipe afin de mettre en œuvre la DPC et mener à bien les réformes importantes que nous avons amorcées » commentent les ministres du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Pierre-Yves Jeholet, Frédéric Daerden, Bénédicte Linard, Valérie Glatigny et Caroline Désir.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé ce jour d'octroyer les 57 habilitations sollicitées. Afin de rencontrer les objectifs de bonne gestion des deniers publics et de responsabilisation des établissements, une série de mesures complémentaires sont prévues.

En ce qui concerne l'octroi d'habilitations en sciences médicales, afin d'éviter un surfinancement du master organisé en co-diplomation entre l'ULB/UMons au détriment des autres formations et d'assurer l'équité entre tous les étudiants en médecine, un coefficient identique sera appliqué à l'ensemble des étudiants.

Une évaluation de l'opportunité des deux habilitations susmentionnées aura lieu après 5 ans. Elle comportera une étude indépendante chargée d'analyser s'il y a un lien entre la création de masters et l'installation des médecins généralistes dans les zones en pénurie et l'apport de la cohabilitation pour l'accessibilité des étudiants.

L'habilitation relative à un master en médecine en co-diplomation entre l'ULB et l'UMons sera supprimée en cas de rupture de collaboration avec l'hôpital universitaire Erasme ou en cas de demande de la part des autorités académiques de reconnaissance d'un nouvel hôpital universitaire.

Le Gouvernement a également prévu qu'une réforme du dispositif d'habilitations sera réalisée, comprenant par exemple le blocage du financement de toute nouvelle habilitation pendant 3 ans, de façon à responsabiliser les établissements.

Un moratoire sur les habilitations sera d'application jusqu'à la fin de la législature. Aucune nouvelle offre de formation ne sera autorisée avant la rentrée académique 2025-2026. L'objectif est de sortir d'une dynamique de révision annuelle de l'offre de formation qui pousse à la surenchère.

D'autres mesures sont encore prévues pour favoriser une offre de médecin suffisante sur tout le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75